



CAPACITE EN DROIT

Durée
2 ans

 Structure de
formation
Faculté de Droit
et de Science
politique

Présentation

CAPACITE EN DROIT

Objectifs

Les études de Capacité en Droit sont destinées à donner aux intéressés les connaissances juridiques nécessaires à l'exercice de diverses professions juridiques et para-judiciaires.

Le diplôme de Capacité permet également l'accès à certains concours de la fonction publique pour les emplois de catégories B.

L'obtention du Certificat de Capacité, obtenu avec 10 sur 20 de moyenne permet d'entrer directement en 1ère année de LICENCE, mention Droit. Les étudiants qui ont obtenu 15 de moyenne sur les deux années peuvent s'inscrire en 2ème année de LICENCE mention Droit.

Organisation

Contrôle des connaissances

Seule l'admissibilité de la première session peut-être conservée pour la seconde session. Toute note égale ou supérieure à 12 aux épreuves écrites de la première

session est conservée pour la seconde session sauf décision contraire du candidat notifiée par écrit au Service de la Scolarité dans les 8 jours qui suivent la proclamation des résultats.

Les candidats ajournés à la première session à l'issue des épreuves orales ne sont interrogés à la seconde session, que dans les matières pour lesquelles ils n'ont obtenu qu'une note inférieure à 12/20. Le maintien de la note minimum de 12/20 n'est acquis que si l'étudiant s'est présenté à toutes les épreuves orales.

Tout étudiant peut renoncer au bénéfice de cette disposition et repasser l'épreuve.

Les aspirants au Certificat de Capacité en Droit prennent deux inscriptions annuelles.

Les jours, heures et lieux des épreuves (écrit et oral) sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage. Pour chaque épreuve écrite, les candidats se voient proposer trois sujets de nature théorique.

Ils doivent en traiter obligatoirement deux.

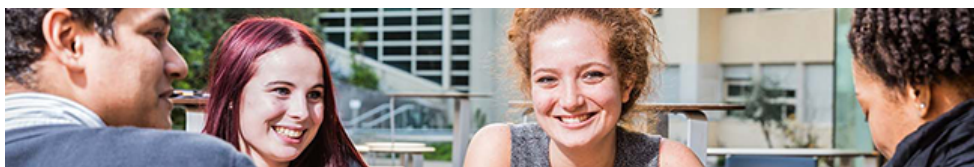
Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne aux épreuves écrites sont autorisés à subir les épreuves orales.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury.

Aucun recours n'est recevable contre ces décisions.

Nul ne peut prendre la deuxième inscription s'il n'a pas subi avec succès l'examen de 1ère année.

Le Certificat de Capacité en Droit est conféré après le succès au second examen.



Admission

Conditions d'admission

La condition unique d'inscription est d'avoir 17 ans accomplis au 1er novembre de l'année de la première inscription.

Et après

Poursuite d'études

Les études de Capacité en droit sont destinées à donner aux intéressés les connaissances juridiques nécessaires à l'exercice de diverses professions juridiques et parajudiciaires.

Le Certificat de Capacité en droit, obtenu avec 10/20 de moyenne sur chaque année permet d'entrer directement en 1^{ère} année de Licence en Droit.

Les étudiants qui ont obtenu 15 de moyenne sur les deux années de capacité, peuvent s'inscrire en 2^{ème} année de Licence en droit.

Contacts

Scolarité Licences D.E. Droit Science politique

☎ 04 34 43 28 09

✉ dsp-scola-licences@umontpellier.fr

Responsable pédagogique

Aurélie BRES

✉ aurelie.bres@umontpellier.fr

Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté de Droit et de Science politique

Infos pratiques



Programme

Organisation

CAPACITÉ PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1

- **COMPETENCES FONDAMENTALES DROIT PRIVE**
UE Droit privé : Droit civil et Droit commercial (60h CM)
- **COMPETENCES FONDAMENTALES DROIT PUBLIC**
UE Droit public (30h CM)

SEMESTRE 2

- **COMPETENCES FONDAMENTALES DROIT PRIVE**
UE Droit privé : Droit civil et Droit commercial (60h CM)
- **COMPETENCES FONDAMENTALES DROIT PUBLIC**
UE Droit public (30h CM)
- **COMPETENCES PRE-PROFESSIONNELLES**
Stage facultatif

CAPACITÉ DEUXIÈME ANNÉE

SEMESTRE 3

- **COMPETENCES FONDAMENTALES SPECIALISEES**
UE Procédure civile et voie d'exécution (30h CM)
UE Droit administratif (30h CM)
UE Économie politique (30h CM)

SEMESTRE 4

- **COMPETENCES FONDAMENTALES SPECIALISEES**
UE Droit pénal et procédure pénale (30h CM)
UE Droit privé notarial (30h CM)
UE Droit social (30h CM)
- **COMPETENCES PRE-PROFESSIONNELLES**
Stage facultatif